



UFA du Lycée Valentine labbé

CAP AEPE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (PAR APPRENTISSAGE)

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP AEPE peut exercer en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (AEJE), en Accueil Collectif de Mineur (ACM), en école maternelle, à domicile et **conduit** :



Des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective

Des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage.
En école maternelle : *des activités d'aide pédagogique*

Des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté

Des activités d'entretien du cadre de vie qui contribuent au bien être des enfants et des professionnels



CAP AEPE

L'accès à la formation

Cette formation en alternance est ouverte à des jeunes gens de 16 à 30 ans, de niveau 3^{ème} minimum. Elle repose sur 2 ans d'enseignement général et professionnel (900 heures de cours en UFA) sous contrat d'apprentissage. Ce contrat doit être signé avec une structure associative, privée ou publique, du domaine de la Petite Enfance (école maternelle, crèche, halte garderie...).



Le rythme de l'alternance

Un jour et demi en centre de formation (**le mercredi toute la journée et le samedi matin**) et quatre jours en entreprise, par semaine.

Le contenu de la formation en UFA

Enseignement Général

Français et Histoire – Géographie
Mathématiques et Sciences Physiques
Anglais
Prévention Santé Environnement
Arts Appliqués
Education Physique et Sportive

Enseignement Professionnel

Sciences Médico-Sociales
Biologie Générale et Appliquée
Nutrition - Alimentation
Technologie
Techniques Sanitaires et Sociales
Techniques de Services à L'utilisateur



Les emplois visés, les poursuites d'études

En milieu familial

Assistante Maternelle, Garde d'enfant.

En structure collective

Aide-Educatrice, ATSEM (après concours), Agent d'Animation en école maternelle.

Poursuites d'études

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (pour des apprentis déjà titulaires du baccalauréat)